

LE CANADIEN.

NOS INSTITUTIONS, NOTRE LANGUE ET NOS LOIS!!!

CONDITIONS DE CE JOURNAL.

LE CANADIEN se publie TROIS fois par semaine, le LUNDI, le MERCREDI et le VENDREDI dans l'après-midi. Le prix de l'abonnement est de QUATRE PIASTRES par année, outre les frais de poste. Ceux qui veulent discontinuer, sont obligés d'en donner avis un mois avant l'expiration de la période de l'abonnement, qui est de six mois, et payer leurs arriérés, autrement ils seront considérés comme continuant un autre semestre. Les lettres, paquets, argent, correspondances, etc., doivent être adressés, francs de port, à l'imprimerie au Bureau du Journal, N° 13, rue La Montagne, Basse-Ville.—Imprimé et publié par E. R. FÉCHETTE, Imprimeur, Propriétaire.

PRIX DES ANNONCES

Six lignes et au-dessous 2s. 6d., et pour chaque insertion subséquente 7d deniers courant.—Pour dix lignes et au-dessus de 6, 3s. 4d 1/2 première insertion, et chaque suivante 10d.—Au-dessus de dix lignes, 4 deniers par ligne.

Les annonces non accompagnées d'ordres sont publiées jusqu'à ce qu'il soit donné ordre d'en discontinuer l'insertion. On traite aux 1/2 de gré à gré pour les annonces fréquentes et d'une certaine étendue, ainsi que pour celles qui doivent être publiées pendant long-temps.

CANADA.

EXTRAITS DES JOURNAUX DU PAYS.

EXPOSITION PROVINCIALE.—Aujourd'hui, à deux heures, les salles du Marché Bassecours, surchargées d'objets d'art et d'industrie, ont été ouvertes au public, et depuis ce temps l'encouement est tel que les derniers venus seront probablement forcés de remettre leur visite à demain. Le temps n'est pas aussi beau que les jours précédents, il a plu une partie du jour, mais dans ce moment les nuages semblent commencer à se dissiper. Malgré cela, toutes les voies de communication de l'est, de l'ouest et du sud, nous ont amené de nombreux visiteurs étrangers à notre cité. Il nous est arrivé beaucoup de personnes distinguées de Boston, et surtout de la plupart des villes du Haut-Canada. Les steamboats de Québec, des Trois-Rivières, de la rivière Chamby, etc., sont tous arrivés avec un nombre de passagers plus qu'ordinaire. Tout cela donne à notre cité une apparence de gaieté, d'activité, de vie et d'animation qui doit rejouir tous les citoyens et surtout le commerce.

A midi, une foule immense bordait tous les quais pour être témoins des courses de chaloupes qui commencèrent un peu avant une heure. Ces joutes ont paru bien intéresser le public, et aux applaudissements, aux hurras que la foule prodiguait aux vainqueurs, quelques vaisseaux du port mêlaient la voix de leurs canons, à diverses reprises. Les jouteurs étaient vêtus de couleurs différentes, rouge, blanc et bleu; et on ne sait par quelle fatalité, les rouges ont toujours été battus.

Ce soir à 6 heures, Son Hon. le maire prendra le fauteuil au banquet du Masonic Hall pour la réception des étrangers de distinction. Les visiteurs ne sont peut-être pas aussi nombreux que si l'exposition eût eu lieu dans une saison plus favorable, quand les pluies ne sont pas aussi fréquentes; mais s'il y en avait plus, nous sommes convaincus qu'il faudrait ajouter plusieurs jours au temps limité pour l'exposition. Nous pensons même qu'il sera impossible de satisfaire la curiosité de tous dans l'espace fixé pour cela, mais qu'il faudra laisser les salles ouvertes quelques jours de plus et charger quelque chose de moins pour permettre aux pauvres d'aller voir du spectacle.—(Ménage de jeudi.)

EXPOSITION DE VOLAILLES.—On annonce une exposition de volailles et d'oiseaux. C'est assurément ce qu'on pouvait faire de mieux. On a accordé jusqu'à présent des prix pour l'amélioration de presque toutes les races d'animaux et on a négligé les volailles qui ont pourtant leur utilité. Les races de nos oies, de nos canards, de nos poules, &c., peuvent être améliorées, car plusieurs autres pays en fournissent de beaucoup plus grosses que les nôtres. Cependant, il faut le dire, nos volailles valent mieux que celles des Etats-Unis, du moins que celles qui sont originaires des Etats du Nord; elles sont généralement plus grosses et plus potelées. Il serait à souhaiter que les sociétés d'agriculture s'occupassent de ce sujet, ou que de nouvelles sociétés fussent formées, comme celle de l'horticulture pour encourager l'amélioration des volailles. On sait que notre entreprenant compatriote, M. Guibault, s'est déjà occupé de ce sujet, et qu'il a maintenant à son établissement de la Côte-des-Neiges, près de 40 différentes sortes de volailles de races améliorées.

L'exposition a lieu jeudi et vendredi, rue St. Jacques.—(Idem de mardi.)

LA COUR DE SESSIONS TIMESTRIELLES, présidée par M. le juge Bruneau, a été ouverte vendredi le 4 de ce mois et fermée samedi dernier. Aucune cause importante n'a été soumise à ce tribunal durant cette dernière session, qui n'a eu à juger que des procès pour vol, pour assault, etc. Il paraît que les grands jurés n'ont été tirés que d'une seule localité, c'est-à-dire des townships, puisque lorsqu'il a été question de choisir un président, il fut impossible de trouver parmi eux un seul individu qui pût parler les deux langues. Il nous semble que la grande enquête du district devrait être tirée de tout le district, c'est-à-dire en prenant à peu près deux jurés par chaque comté, afin que ce corps puisse représenter au tribunal par le *presentment* tout ce qui peut exister de contraires lois ou aux bonnes mœurs dans chaque localité. Douze jurés seulement ont répondu à leurs noms le premier jour de la cour, deux ont été exemptés comme étant magistrats, et six ont été condamnés à une amende de 40s. pour ne s'être pas rendus à la sommation du shérif. Neuf connétables ont aussi été mis à l'amende pour cause d'absence. C'est sans doute pour cette raison que le grand connétable eu a nommé, pour l'année prochaine, pas moins de 350!! Ce nombre paraît prodigieux lorsqu'on sait surtout que 40 ou 50 connétables suffisent pour le service des différentes cours criminelles durant l'année. Est-ce pour mieux choisir qu'on en a assigné un si grand nombre? Est-ce pour se procurer le privilège d'immunité ou d'accorder des grâces ou des exemptions?... C'est ce que

nous ignorons. Nous laissons ce fait à juger à ceux qui fréquentent les tribunaux et qui sont en état de bien l'apprécier.

Lundi 3e jour, la cour s'occupe de l'affaire de deux témoins, Wm. Moor et Jos. Crawley, qui s'étaient absentés de la cour à l'heure où le procès dans lequel ils devaient rendre témoignage allait avoir lieu; ils sont condamnés à 44 heures de prison et à 40s. d'amende et à rester condamnés jusqu'à ce que l'amende soit payée.—(Id.)

QUESTION DES SAUVAGES.—Les difficultés que des intrigants avaient soulevées entre le gouvernement du Canada et les sauvages du Sault Ste-Marie, sont enfin réglées. L'honorable M. Robinson a été délégué par notre gouvernement pour aller traiter avec les indigènes de cette place. Le rendez-vous a eu lieu au Sault Ste-Marie. Il y avait, dit-on, environ 20 chefs présents et environ 80 des principaux hommes des diverses tribus. Le conseil a été tenu dans une grande bâtisse appartenant à l'honorable Compagnie de la Baie d'Hudson. La multitude était grande, malgré l'inclemence du temps. M. Robinson s'adressa aux sauvages avec l'aide de M. George Johnson comme interprète. Il leur dit que les termes de composition qu'il avait à leur offrir étaient: "ou de leur donner environ £5,000, reçus du gouvernement, et point d'annuités; ou £4,000, avec des annuités de £1,000 pour toujours. Ils acceptèrent cette dernière proposition et ce choix est sans doute très sage. Tous les chefs présents se montrèrent disposés à signer un traité basé sur ces termes, deux seuls s'opposant, Shingakouse et Nebinagochin. Ces deux chefs étaient impliqués dans l'affaire de la Baie de Mica, et étaient poussés à agir ainsi par des blancs. Mais leur opposition n'a produit aucun effet: tous les chefs et les principaux hommes ont signé le traité, après que M. Robinson l'eût signé de la part du gouvernement de Sa Majesté. Nous apprenons que le territoire cédé s'étend de Penetanguishine, à l'extrémité est du lac Huron, y compris la rivière Française et le lac Nipissing jusqu'à la rivière Pigeon, au-delà du fort William, sur le lac Supérieur, et dans l'intérieur aussi loin que le Canada s'étend. Nous apprenons aussi que les Sauvages ont fait quelques réserves dans les places où ils ont l'habitude de semer leur blé d'Inde. Il n'y a plus rien maintenant pour entraver les travaux des exploitateurs des mines du lac Supérieur.—(Idem.)

IMPOSTEURS.—Le nommé Calard et Rivaud, qui se donnaient comme ingénieurs français sans égards et qui ne s'étaient encore acquis ici une réputation que par leurs habilités, ont levé le pied ces jours derniers, laissant un assez grand nombre de créanciers. Ce sont les mêmes individus qui avaient promis une ascension au public, ascension qui a été remise aux calendes grecques et pour cause.—(Moniteur-Canadien)

—Les catholiques allemands de Montréal étaient privés de secours spirituels en leur langue. Depuis 3 ans le P. Schienschky en a pris soin, et chaque dimanche il leur fait une instruction en langue allemande dans l'église des Recollets. Plusieurs protestants allemands sont déjà rentrés dans le sein de l'église.—(Melanges.)

—Un journal d'Albany raconte l'étrange disparition de deux enfants immolés, à ce qu'il paraît, à la cupidité d'un ravisseur. Un M. David Lester, de Waterloo près d'Albany, a fait imprimer et distribuer une circulaire pour informer le public qu'il était à la recherche de deux enfants, frères, ses neveux, l'un âgé de dix ans, l'autre de huit, qui étaient disparus le samedi précédent, et n'avaient pas été retrouvés. On fit des recherches à plusieurs milles à la ronde, sans résultat; enfin l'on découvrit le plus jeune des deux enfants étendu sans vie dans une ravine au bord d'un ruisseau, à soixante perches environ de sa demeure. Le cadavre était en partie recouvert de feuilles, et la tête encore sous la pression d'une pierre. La position de la victime ne permet pas de douter qu'il n'ait péri de la main d'un meurtrier. Il a été annoncé par une dépêche télégraphique que son malheureux frère a aussi été trouvé mort, suspendu aux branches d'un arbre. Une personne que l'existence seule des deux orphelins empêchait de prétendre à la jouissance de quelque bien, est désignée comme l'auteur de ce double forfait.—(Id.)

—Un journal d'Albany raconte l'étrange disparition de deux enfants immolés, à ce qu'il paraît, à la cupidité d'un ravisseur. Un M. David Lester, de Waterloo près d'Albany, a fait imprimer et distribuer une circulaire pour informer le public qu'il était à la recherche de deux enfants, frères, ses neveux, l'un âgé de dix ans, l'autre de huit, qui étaient disparus le samedi précédent, et n'avaient pas été retrouvés. On fit des recherches à plusieurs milles à la ronde, sans résultat; enfin l'on découvrit le plus jeune des deux enfants étendu sans vie dans une ravine au bord d'un ruisseau, à soixante perches environ de sa demeure. Le cadavre était en partie recouvert de feuilles, et la tête encore sous la pression d'une pierre. La position de la victime ne permet pas de douter qu'il n'ait péri de la main d'un meurtrier. Il a été annoncé par une dépêche télégraphique que son malheureux frère a aussi été trouvé mort, suspendu aux branches d'un arbre. Une personne que l'existence seule des deux orphelins empêchait de prétendre à la jouissance de quelque bien, est désignée comme l'auteur de ce double forfait.—(Id.)

—Un journal d'Albany raconte l'étrange disparition de deux enfants immolés, à ce qu'il paraît, à la cupidité d'un ravisseur. Un M. David Lester, de Waterloo près d'Albany, a fait imprimer et distribuer une circulaire pour informer le public qu'il était à la recherche de deux enfants, frères, ses neveux, l'un âgé de dix ans, l'autre de huit, qui étaient disparus le samedi précédent, et n'avaient pas été retrouvés. On fit des recherches à plusieurs milles à la ronde, sans résultat; enfin l'on découvrit le plus jeune des deux enfants étendu sans vie dans une ravine au bord d'un ruisseau, à soixante perches environ de sa demeure. Le cadavre était en partie recouvert de feuilles, et la tête encore sous la pression d'une pierre. La position de la victime ne permet pas de douter qu'il n'ait péri de la main d'un meurtrier. Il a été annoncé par une dépêche télégraphique que son malheureux frère a aussi été trouvé mort, suspendu aux branches d'un arbre. Une personne que l'existence seule des deux orphelins empêchait de prétendre à la jouissance de quelque bien, est désignée comme l'auteur de ce double forfait.—(Id.)

Malgré ces tentatives redoublées de l'esprit de ténacité, nous en avons la ferme confiance, N. T. C. F., Dieu ne nous abandonnera pas. Si les émissaires du mal sont nombreux, les amis du bien, multipliés par la grâce du Seigneur, se réuniront pour arrêter les ravages de l'ennemi du salut; le Tout-Puissant prêtera une oreille attentive aux ferventes prières que de toutes les parties de notre diocèse, vont s'élever vers lui pour implorer sa miséricorde en notre faveur.

Les fidèles Israélites qui n'ont pas encore fléchi le genou devant Baal, sont en trop grand nombre pour ne pas nous laisser espérer que le Seigneur aura pitié de nos humbles efforts dans sa cause. Nous nous réjouissons de voir au premier rang notre digne clergé qui redouble de zèle, à mesure que les besoins s'accroissent. Nous avons, pour preuves de sa fidélité et de son dévouement, ces nombreuses retraites où se retrempe la foi, où se purifient les mœurs d'une portion notable de notre troupeau; ces sociétés d'éducation, de tempérance, de colonisation, si propres à rendre nos diocésains un peuple moral, éclairé et heureux.

Nous comptons sur la coopération des Chers Frères des Ecoles Chrétiennes, qui, en formant les jeunes gens à la piété, à la docilité, à l'étude, produisent un bien immense dans les villes et dans les campagnes. Puissent leurs précieux établissements s'accroître de jour en jour, et répandre la bienfaisante influence d'une éducation

religieuse jusque dans les parties les plus reculées du Canada!

Dans l'énumération des secours qui nous sont assurés, nous ne saurions oublier ces vierges courageuses, fidèles imitatrices des La Peltrie, des Manée, des Youville, qui se vouent au service des pauvres, au soulagement des malades, à la protection des orphelins; nous rappellerons encore ces dignes filles de Ste. Ursule et celles de la sœur Bourgeois qui s'occupent, avec tant de succès, à former le cœur et l'esprit des jeunes personnes qui leur sont confiées. Que le Seigneur continue de bénir leurs travaux, et les récompense au centuple, des services qu'elles rendent à nos bien-aimés diocésains!

Et vous, N. T. C. F., qui vivez au milieu du monde, vous nous aiderez, vous nous soulageriez dans ces fonctions pénibles de notre ministère, par votre empressement à profiter des moyens de salut qui vous sont présentés; par votre docilité à la voix de vos pasteurs; par votre attachement inébranlable à la religion que vos ancêtres ont apportée dans ce pays, et qu'ils vous ont léguée comme l'héritage le plus précieux.

Au milieu de toutes ces espérances qui nous sont présentées, s'en élève une que nous saluons avec amour. *O! spes nostra, salve.* Oui, N. T. C. F., nous avons la confiance que la Bienheureuse Vierge Marie, patronne de ce diocèse, tournera ses regards miséricordieux vers nous, et qu'elle nous recommandera, ainsi que notre cher troupeau, à son divin fils, auteur de toute grâce excellente et de tout don parfait. *Omne datum optimum et omne donum perfectum desursum est* (S. Jac. I. 17.). Qu'aurons-nous à craindre des puissances de l'enfer sous la protection de celle qui a écrasé la tête de l'antique serpent? *Ipsa conteret caput tuum* (Gen. III. 15.).

Désireux, N. T. C. F., de marcher sur les traces de nos illustres prédécesseurs qui nous ont laissé tant de monuments de leur zèle pour le bien de leur troupeau et pour l'honneur de leur clergé, nous nous faisons un devoir de maintenir toutes les sages dispositions qu'ils ont jugé à propos d'adopter à ce sujet.

A ces causes, le saint nom de Dieu invoqué, nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit:

1° Nous renouvelons et confirmons, en tant que de besoin, toutes les ordonnances des vénérables prélats, à qui nous venons d'être appelés à succéder, avec les explications, modifications, ou alterations qu'ils ont cru devoir y apporter, et qu'ils ont dûment signifiées par leurs mandements, ou par leurs lettres-circulaires.

2° Nous confirmons pareillement et renouvelons tous les pouvoirs donnés par écrit et non revocables aux prêtres de l'archidiocèse.

3° Enfin nous renouvelons et confirmons aussi les pouvoirs accordés par nos prédécesseurs, ou par leurs grands-vicaires, soit de vive voix, ou par écrit, pour la confession des religieuses.

Sera le présent mandement lu en chapitre, dans toutes les communautés religieuses, et publié (excepté les articles 2e et 3e) au prône de toutes les églises et chapelles où l'on fait l'office public, le premier dimanche après sa réception.

Donné à Québec, sous notre seing, le sceau de nos armes et le contre-seing de notre secrétaire, le huit octobre mil huit cent cinquante.

+ P. F. ARCHEV. DE QUÉBEC.

Par M. David Lester, C. F. CAZEAU, Ptre. Secrétaire.

Quoique déjà nous eussions reçu de notre vénéré prédécesseur la conduite de son diocèse, nous sentons, à sa mort, redoubler le poids du fardeau qu'il nous avait légué. Déjà parvenu à un âge avancé, fatigué par des infirmités incessantes, nous n'envisageons qu'avec frayeur les devoirs multiples que nous avons à remplir, surtout dans les temps difficiles où nous sommes. En effet, N. T. C. F., qui d'entre nous ignore que, dans un pays si longtemps remarquable par son attachement à la foi, des hommes nés au sein du catholicisme ont osé lever l'étendard de l'infidélité, et chercher à répandre, non seulement au milieu des villes, mais encore au sein des populations rurales les hideux principes de l'incrédulité? Qui serait assez aveugle pour ne pas apercevoir que les intérêts matériels envahissent le cœur d'un grand nombre de nos frères, et en prennent possession, au préjudice des sentiments de religion, de justice, d'honnêteté qui distinguaient nos pères? Oui! l'homme ennemi a paru dans le champ du père de famille. *Inimicus homo hoc fecit* (Math. XIII, 28.); il se hâte d'y semer l'intrigue parmi le bon grain. *Supereminavit zizanium in medio tritici* (Ibid. ... 25). Humbles moissonneurs, adressons-nous à notre maître pour qu'il repousse au loin ces ennemis de sa maison et de son saint héritage.

Malgré ces tentatives redoublées de l'esprit de ténacité, nous en avons la ferme confiance, N. T. C. F., Dieu ne nous abandonnera pas. Si les émissaires du mal sont nombreux, les amis du bien, multipliés par la grâce du Seigneur, se réuniront pour arrêter les ravages de l'ennemi du salut; le Tout-Puissant prêtera une oreille attentive aux ferventes prières que de toutes les parties de notre diocèse, vont s'élever vers lui pour implorer sa miséricorde en notre faveur.

Les fidèles Israélites qui n'ont pas encore fléchi le genou devant Baal, sont en trop grand nombre pour ne pas nous laisser espérer que le Seigneur aura pitié de nos humbles efforts dans sa cause. Nous nous réjouissons de voir au premier rang notre digne clergé qui redouble de zèle, à mesure que les besoins s'accroissent. Nous avons, pour preuves de sa fidélité et de son dévouement, ces nombreuses retraites où se retrempe la foi, où se purifient les mœurs d'une portion notable de notre troupeau; ces sociétés d'éducation, de tempérance, de colonisation, si propres à rendre nos diocésains un peuple moral, éclairé et heureux.

Nous comptons sur la coopération des Chers Frères des Ecoles Chrétiennes, qui, en formant les jeunes gens à la piété, à la docilité, à l'étude, produisent un bien immense dans les villes et dans les campagnes. Puissent leurs précieux établissements s'accroître de jour en jour, et répandre la bienfaisante influence d'une éducation

religieuse jusque dans les parties les plus reculées du Canada!

Dans l'énumération des secours qui nous sont assurés, nous ne saurions oublier ces vierges courageuses, fidèles imitatrices des La Peltrie, des Manée, des Youville, qui se vouent au service des pauvres, au soulagement des malades, à la protection des orphelins; nous rappellerons encore ces dignes filles de Ste. Ursule et celles de la sœur Bourgeois qui s'occupent, avec tant de succès, à former le cœur et l'esprit des jeunes personnes qui leur sont confiées. Que le Seigneur continue de bénir leurs travaux, et les récompense au centuple, des services qu'elles rendent à nos bien-aimés diocésains!

Et vous, N. T. C. F., qui vivez au milieu du monde, vous nous aiderez, vous nous soulageriez dans ces fonctions pénibles de notre ministère, par votre empressement à profiter des moyens de salut qui vous sont présentés; par votre docilité à la voix de vos pasteurs; par votre attachement inébranlable à la religion que vos ancêtres ont apportée dans ce pays, et qu'ils vous ont léguée comme l'héritage le plus précieux.

Au milieu de toutes ces espérances qui nous sont présentées, s'en élève une que nous saluons avec amour. *O! spes nostra, salve.* Oui, N. T. C. F., nous avons la confiance que la Bienheureuse Vierge Marie, patronne de ce diocèse, tournera ses regards miséricordieux vers nous, et qu'elle nous recommandera, ainsi que notre cher troupeau, à son divin fils, auteur de toute grâce excellente et de tout don parfait. *Omne datum optimum et omne donum perfectum desursum est* (S. Jac. I. 17.). Qu'aurons-nous à craindre des puissances de l'enfer sous la protection de celle qui a écrasé la tête de l'antique serpent? *Ipsa conteret caput tuum* (Gen. III. 15.).

Désireux, N. T. C. F., de marcher sur les traces de nos illustres prédécesseurs qui nous ont laissé tant de monuments de leur zèle pour le bien de leur troupeau et pour l'honneur de leur clergé, nous nous faisons un devoir de maintenir toutes les sages dispositions qu'ils ont jugé à propos d'adopter à ce sujet.

A ces causes, le saint nom de Dieu invoqué, nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit:

1° Nous renouvelons et confirmons, en tant que de besoin, toutes les ordonnances des vénérables prélats, à qui nous venons d'être appelés à succéder, avec les explications, modifications, ou alterations qu'ils ont cru devoir y apporter, et qu'ils ont dûment signifiées par leurs mandements, ou par leurs lettres-circulaires.

2° Nous confirmons pareillement et renouvelons tous les pouvoirs donnés par écrit et non revocables aux prêtres de l'archidiocèse.

3° Enfin nous renouvelons et confirmons aussi les pouvoirs accordés par nos prédécesseurs, ou par leurs grands-vicaires, soit de vive voix, ou par écrit, pour la confession des religieuses.

Sera le présent mandement lu en chapitre, dans toutes les communautés religieuses, et publié (excepté les articles 2e et 3e) au prône de toutes les églises et chapelles où l'on fait l'office public, le premier dimanche après sa réception.

Donné à Québec, sous notre seing, le sceau de nos armes et le contre-seing de notre secrétaire, le huit octobre mil huit cent cinquante.

+ P. F. ARCHEV. DE QUÉBEC.

Par M. David Lester, C. F. CAZEAU, Ptre. Secrétaire.

(Pour le Canadien.)

TRENTE-HUITIÈME ASSEMBLÉE DE L'ASSOCIATION DE LA BIBLIOTHÈQUE DES INSTITUTEURS DU DISTRICT DE QUÉBEC.

Séance du 21 septembre 1850.

Le président et le vice-président se trouvant absents, Antoine Legaré, écuyer, fut appelé au fauteuil. Le secrétaire donna lecture des délibérations de la dernière séance, ainsi que de celles de plusieurs lettres de différents membres de l'association, exprimant leur regret de ne pouvoir assister à cette assemblée. Après quoi, le président prit la parole et félicita les instituteurs des campagnes de s'être rendus à l'appel qui leur avait été fait; il les encouragea à travailler au progrès de l'association dans leurs localités respectives. Il dit que ce n'était que par la bonne entente et la concorde unanime de tous les instituteurs que la société pouvait espérer parvenir au but qu'elle s'était proposée en se formant. Il exhorta tous les instituteurs présents à engager ceux de leurs confrères qui ne faisaient pas encore partie de l'association, de s'y agréger au plus tôt. Il ajouta qu'il était à désirer, et qu'il était de l'intérêt de l'éducation en général, comme de celui des instituteurs en particulier, que cette société s'établît par toute la province. Que l'on devrait former des associations du comté qui seraient en relation avec l'association principale, ou association de district. Que ces associations deviendraient autant de centres de réunion où les instituteurs s'instruiraient en commun et se formeraient mutuellement à l'art si difficile de l'enseignement; qu'elles seraient comme autant d'écoles normales, où sans frais et sans dépenses on obtiendrait ce que tous les efforts réunis des amis de l'éducation et les dispo-

sitions législatives n'ont pu effectuer jusqu'à ce jour, c'est-à-dire, la régénération du corps des instituteurs et l'uniformité dans l'enseignement. Il termina en disant qu'il était peiné de voir le peu de cas que la législature avait fait jusqu'à ce jour des demandes et des suggestions de cette association; qu'il espérait néanmoins que si un plus grand nombre d'instituteurs faisaient partie de cette société, elle obtiendrait bientôt du gouvernement tous les privilèges et toutes les faveurs dont elle a besoin.

Le secrétaire informa ensuite l'assemblée que, conformément à l'avis publié dans le *Journal de Québec*, on devait procéder immédiatement à l'élection des officiers pour l'année courante, et le scrutin rapporta la liste suivante:

- Président—M. Charles Dion, instituteur à St.-Roch de Québec.
- Vice-Président—M. Joseph Richard, instituteur à St.-Jean, Ile-d'Orléans.
- Secrétaire—M. F. E. Juneau, instituteur à St.-Roch de Québec.
- Treasorier—M. F. X. Gilbert, instituteur à l'Ancienne-Lorette.
- Bibliothécaire—M. Antoine Legaré, instituteur à St.-Roch de Québec.

Les membres adjoints pour former le comité de régie—MM. Augustin Vallières, instituteur à la Pointe-Lévy; François Toussaint, instituteur à St.-Laurent, Ile-d'Orléans; J. G. Smith, instituteur à St.-Roch de Québec; Joseph Croteau, instituteur à la Pointe-Lévy; Théophile Dufresne, instituteur à l'Ancienne-Lorette; et Celestin Lefrançois, instituteur à l'Ange-Gardien.

Ensuite M. Juneau dit, à la demande de l'association, qu'il avait préparé un *nouvel alphabet* pour les commençants, et il le plaça sur la table. Après un mûr examen du dit ouvrage, on passa la résolution suivante:

Sur motion de M. C. Lefrançois, secondé par M. P. Drolet,

Il est résolu:—Que l'association des instituteurs du District de Québec, après avoir examiné le petit ouvrage de M. Juneau, en verra avec plaisir la publication ainsi que la série de tableaux qui y sont relatifs, et que dans l'opinion de cette société, cet ouvrage sera d'une grande utilité dans l'enseignement, et est de beaucoup supérieur à tout ce que nous avons eu en ce genre jusqu'à ce jour.

Il fut aussi résolu:

Sur motion de M. Marquette, secondé par M. Richard,

Qu'un comité de cinq membres soit nommé afin de s'enquérir auprès du secrétaire de l'Association des Instituteurs du District de Montréal, des changements à faire dans les règlements des dites associations de Montréal et de Québec, afin d'établir de l'uniformité dans ces deux associations et pour d'autres fins. Les membres suivants sont choisis pour former le dit comité: Messieurs C. Dion, Jos. Richard, Antoine Legaré, B. Marquette et F. E. Juneau.

Messieurs Magloire Langlois, Louis Pepin dit Lachance, Henri Legaré et Charles Huot furent ensuite admis membres actifs de l'association. Et l'assemblée s'ajourna au samedi, 6 octobre prochain, à une heure, P. M.

Signé,

F. E. JUNEAU, Secrétaire.
A. B. I. D. Q.

TOWNSHIP D'HALIFAX.

Mégantic, 9 octobre 1850.

Messieurs,

Qu'il nous soit permis d'attirer votre attention sur l'existence d'une communication par eau d'une étendue très considérable, qui traverse plusieurs superbes townships des comtes de Mégantic et Sherbrooke, dans l'espoir qu'il sera donné à ceux qui tiennent la ligne du chemin de fer projeté entre Québec et Richmond, des instructions nécessaires pour donner à cette ligne une direction ou déviation telle qu'elle passe à un point le plus près possible du dit cours d'eau; lequel point servirait de jonction entre les deux lignes par terre et par eau.

Ces cours d'eau commencent à être navigable, en certaines saisons, au courant nommé "Black Stream," dans le comté de Sherbrooke, à quarante-deux milles de distance de la chute de la rivière Thames ou Bécancour, dans Inverness, et pourrait devenir navigable en toutes saisons, moyennant une dépense bien minime, laquelle serait bientôt remboursée à la compagnie, ainsi que celle qui pourra exiger la légère déviation demandée, et la construction d'un petit bateau à vapeur et berges, pour monter et descendre les produits et marchandises.

Les townships par où passent les rivières et les lacs qui forment le cours d'eau en question, contiennent déjà plusieurs milliers d'habitants; et cette population augmente chaque année, dans une proportion surprenante. Le trafic qui se ferait entre eux et Québec, serait vraiment considérable.

Voici le montant de l'estimation des dépenses exigées, savoir: Un petit bateau à vapeur, de la force de dix chevaux, ne tirant que dix huit pouces d'eau, £500 0 0

Six berges d'environ vingt tonneaux, à cinquante louis chaque, 300 0 0

Cremage de la rivière, à deux ou trois places, là où il y a des bancs de sable, et construction de deux écluses, 4,200 0 0

Total £5,000 0 0

Le bateau à vapeur servirait en outre à touer les cages ou radeaux de bois de pin, dont il y a une grande quantité près du dit "Black brook". Afin que vous soyez persuadés, messieurs, de la valeur que nous attachons à l'ouverture de la communication proposée, et de la confiance que nous avons dans le profit considérable qu'elle nous procurerait, nous osons assurer que si la compagnie ne juge pas à propos d'entreprendre les ouvrages nécessaires pour l'effectuer, nous les entreprendrons nous-mêmes, pourvu que la ligne du chemin de fer passe du côté de la dite rivière Thames ou Bécancour, près de la chute, dans Inverness.

Nous sommes, Messieurs, Vos serviteurs très-humbles, L. Et Dupuis, pre., Robert Davie, William Harrison, A. Bezeau, J. P., E. M. Poisson, M. D., d'Halifax; Ths. Sheridan, J. P., J. C. Barron, capitaine de milice, Joseph Hamelle, forgeron; John Kane, fermier; A. Mesery, fermier; Germaine Garneau, commissaire d'école et marguillier; Narcisse Bloudeau, commissaire de cour; Thomas Wood, tanneur et corroyeur; Charles Campbell, lieutenant colonel; J. Atherton, J. Johnston, notaire.

A MM. les président et directeurs du chemin de fer de Québec à Richmond.

ANNONCES NOUVELLES.
Carte—C. F. Hamel.
Do—M. Arduin & Cie.
Exposition Industrielle de la Province.
ENCANS.
Morne sèche, Thé, etc.—A. J. Maxham.
Marchandises sèches—G. & H. Gibson.
Vente par le Shérif.
Marchandises Sèches—Laroche.

QUEBEC:
LUNDI 21 OCTOBRE 1850.

NOUVELLES D'EUROPE.
La malle apportée par l'Amérique est arrivée à Québec samedi matin. La dépêche transmise aux journaux de New-York contient un sommaire assez complet des nouvelles reçues par cet arrivage; en voici la substance:

FRANCE.—On parle de nouveaux dissentiments entre le Président et le général Changarnier, qui auraient eu pour effet de déterminer une baisse à la Bourse. On paraît aussi de la décision prise par Louis Napoléon de se prononcer nettement en faveur de la révision, dans son message d'ouverture à l'Assemblée législative. M. de Persigny est parti pour Londres avec une mission dont le but est encore ignoré.—Le *Corsaire* a été saisi pour un article trop verbeux écrit à l'adresse du Président.—Trente personnes convaincues d'avoir trempé dans une intrigue légitimiste (sans doute le fameux complot dit de Saint-Hubert), ont été condamnées à six mois de prison.—Le gouvernement a autorisé la grande loterie de sept millions de francs, dont le produit est destiné à payer le transport de six mille émigrants en Californie.—Un pharmacien de Paris a inventé une balle fulminante qui fait explosion en arrivant au but et cause de grands ravages. Suivant une dépêche publiée par les journaux anglais, les difficultés survenues entre les autorités brésiliennes et le conseil français à Pernambuco, sont en voie de s'arranger à l'amiable.

ITALIE.—La haute cour d'appel du Piémont a condamné, à la majorité de 13 contre 1, les archevêques de Turin et de Cagliari comme coupables d'abus de pouvoir. Les deux sièges ont été déclarés vacants, et les prélats déçus se sont embarqués pour Civita-Vecchia. Cet acte a causé une vive sensation, et l'on assure que Louis Napoléon l'a formellement approuvé. M. Lucien Murat a été expédié à Turin, avec mission de se porter médiateur entre le gouvernement piémontais et le Saint-Siège.

ALLEMAGNE.—Les Holsteinois ont repris l'offensive, et se sont portés de Rendsbourg sur l'Eyder, dont ils ont rompu les digues pour inonder le pays. Ils ont forcé les Danois à évacuer Tonningen, et ont de nouveau bombardé Frederichstadt. Mais ils ne peuvent pousser plus loin leurs avantages que si l'ennemi accepte une bataille générale, ce qui aura lieu, selon toute apparence, avant l'hiver. Le roi de Danemark et le prince Ferdinand, son héritier présomptif, sont arrivés à Flensbourg, avec l'intention de pousser jusque dans le Schleswig.

On prétend, du reste, que lord Palmerston insiste plus fortement que jamais auprès du roi de Prusse, pour qu'il intervienne dans cette guerre, et l'on assure qu'il serait allé jusqu'à offrir le concours d'une flotte britannique pour bloquer le port de Kiel.

La question allemande cependant reste dans la même situation précaire, la Prusse et l'Autriche continuant à échanger des notes plus ou moins vives. Le cabinet de Berlin refuse aussi positivement que jamais de reconnaître la diète de Francfort, et lui dénie surtout le droit d'intervenir dans le duché de Hesse-Cassel, sur la frontière duquel se concentrent des troupes prussiennes.

Le grand-duc de Mecklenbourg-Schwerin marche à grands pas vers une situation analogue à celle de l'électorat. La république de la Constitution du 10 octobre 1849 a provoqué un conflit entre le cabinet et la chambre des députés, dont le président a été emprisonné. Les députés ont

protêté, et les choses tournent vers une crise imminente. Le gouvernement autrichien, de son côté, a toujours maillé à partir avec ses provinces. On parle d'une conspiration qui aurait été découverte à Milan, et d'une révolte qui aurait éclaté parmi les régiments hongrois servant en Lombardie. A ce propos, on annonce que les réfugiés hongrois, internés dans l'Asie-Mineure, vont être rendus sous peu à leur entière liberté. Kosuth, ajoutez-on, demanderait à rester à Constantinople, mais le Divan hésiterait à lui accorder cette faveur.

ANGLETERRE.—Le projet du vaste chemin de fer qui reliait Portland à Halifax a définitivement appelé l'attention sur le port de Galway; on a fait faire des études dans la baie, et il en est résulté la conviction qu'elle est parfaitement propre à recevoir des vapeurs de fort tonnage. L'établissement d'une ligne entre ce point et Halifax est donc chose à peu près résolue, et déjà un premier steamer a été mis sur chantier dans ce but. Un autre service va bientôt être en activité entre Liverpool et Philadelphie: à cet effet, on a acheté le steamer *City of Glasgow*, que plusieurs voyages ont déjà fait favorablement connaître, et qui alternera avec un navire neuf: le *City of Philadelphia*. Quant à la ligne de steamers à hélice projetée par la compagnie Cunard, elle prendrait pour point de départ Glasgow au lieu de Liverpool. Tout se prépare donc pour organiser les communications de la manière la plus rapide et la plus complète. La prévision que Galway deviendra en définitive le centre des rapports les plus immédiats avec le Nouveau-Monde, les directeurs des grands chemins de fer de l'Ouest et du Sud se préparent déjà à installer le télégraphe électrique entre ce port et Dublin.

Indépendamment de ces projets particuliers, le gouvernement aurait conçu le plan gigantesque de concentrer sur la côte d'Afrique une flotte de quarante navires, à vapeur pour la plupart, qui aurait la double mission d'établir des communications mensuelles et de réprimer la traite des noirs plus efficacement qu'on ne l'a fait jusqu'ici. L'organisation de la ligue des tenanciers et la querelle religieuse en Irlande sont les deux seules nouvelles qu'on puisse regarder comme ayant une sorte de caractère politique.

SIR JOHN FRANKLIN.—Les dépêches de sir John Ross, dont il a été question dernièrement, ont été reçues par l'Amérique; mais loin de donner la moindre espérance touchant le sort de sir John Franklin, elles tendraient à faire perdre tout espoir. Des Esquimaux, rencontrés près du cap York par l'expédition de recherche, auraient en effet raconté que, dans l'hiver de 1846, deux grands bâtiments furent brisés par les glaces, et brûlés bientôt après par une tribu de sauvages. Une partie des équipages se noya; le reste vécut pendant quelque temps dans des tentes et des cabanes; mais comme ils avaient des fusils sans avoir de balles, les naturels finirent par les tuer à coups de flèches. Pour qu'il n'existât nul doute sur l'identité de ces malheureux naufragés, les Esquimaux auraient expliqué qu'il ne s'agissait point de simples baleiniers, mais bien d'hommes portant des épaulettes. La presse anglaise met encore en doute l'authenticité de ce récit; malheureusement, nulle leur consolante n'autorise ce scepticisme. Les deux navires expédiés de New-York, l'*Advance* et le *Rescue*, ont déjà pénétré fort avant dans la région polaire, sans obtenir le moindre renseignement.

LA QUESTION DE L'ESCLAVAGE AUX ETATS-UNIS est devenue une question canadienne par la nombreuse immigration des personnes de couleur qu'a déterminée la loi des esclaves fugitifs. L'agitation produite par cette loi dans les Etats libres, et le surcroît d'irritation qui en résultera nécessairement dans les Etats à esclaves, semblent aussi des symptômes précurseurs de convulsions intestines qui ne pourraient se terminer que par l'abolition totale de l'esclavage ou par la rupture de l'Union. Nous croyons donc devoir tenir nos lecteurs au courant de ce qui se passe à cet égard.

On a vu par la dépêche du 12 octobre, citée dans notre dernier numéro, qu'il existait une grande effervescence à Detroit par suite de l'arrestation d'un négro fugitif. Ce négro avait été arrêté le 8. Des centaines de ses frères de couleur s'étaient armés et menaçaient de le mettre en liberté. Il fallut que la voiture dans laquelle il fut conduit de la prison à la cour, pour être examiné, fût escortée par les corps de volontaires et les troupes des Etats-Unis avec leurs fusils chargés. Quelques pierres et carreaux de brique furent lancés contre la voiture pendant le trajet. Le négro fut renvoyé en prison pour une semaine en attendant les preuves nécessaires. L'effervescence continuait encore le 12; la maison d'un Irlandais qui avait informé contre le fugitif fut attaquée pendant la nuit, et il y eut du sang versé. Il se tint une grande assemblée des amis de la liberté, sous la présidence du maire. Il y fut prononcé des discours violents, et adopté des résolutions dénonçant la loi. Une souscription fut ouverte pour acheter la liberté du négro s'il était emmené en captivité.

Nous apprenons, dit un journal de Toronto, que cinquante ou soixante esclaves fugitifs sont arrivés en cette ville hier. Beaucoup d'entre eux sont des hommes de bonne mine et intelligents. Plusieurs ont acheté des haches, et par la manière dont ils la manient il est évident qu'ils ont la capacité aussi bien que la volonté de commencer leurs abattis d'hiver tout de bon.

Un journal de Chippawa dit: "Les esclaves fugitifs de la république voisine affluent chez nous, par suite de l'adoption de la loi des esclaves fugitifs par le congrès."

Un journal de Buffalo du 9 dit: "Hier un parti de 51 hommes, femmes et enfants de couleur, venant de Pittsburg, sous la conduite de B. G. Sampson, mulâtre de talents distingués, a traversé de Black-Rock au Canada. Ils étaient tous armés jusqu'aux dents, et en route pour Toronto. Lorsqu'ils furent au milieu de la rivière, ils firent retentir l'air de hurras pour la terre de liberté. Débarqués du côté britannique, ils paraderent sur la grève, agiterent encore leurs chapeaux et poussèrent des cris de joie mêlés de chansons."

Un journal d'Albany dit que l'honorable Anse Bascom a prononcé devant un auditoire nom-

breux, et qui l'a écouté avec une grande attention, un discours éloquent où il a soutenu que la loi des esclaves fugitifs était inconstitutionnelle; que le congrès n'a pas le pouvoir, en temps de paix, de suspendre l'*habeas corpus*, et que les pouvoirs judiciaires créés par la constitution ne peuvent être conférés à des commissaires comme le veut cette loi.

Un journal d'Utica dit que seize esclaves fugitifs ont passé la dans une chaloupe, en route pour le Canada. Ils étaient bien armés et déterminés de se défendre jusqu'à la dernière extrémité. Plusieurs négres se sont enfuis d'Utica. A Oswego, ils se sont armés et ont résolu de ne point émigrer, mais de se défendre jusqu'à la mort.

Il y a des milliers d'esclaves fugitifs à Columbia, Lancaster, Harrisburg et Pittsburg, dans la Pensylvanie. Les anciens maîtres de plusieurs centaines d'entre eux ont déjà pris, dit-on, des mesures pour les recouvrer, et l'on peut s'attendre qu'il y aura du trouble en ces endroits.

Dans une assemblée publique tenue à Auburn (New-York) le 5, la résolution suivante a été adoptée:

"Résolu, que tandis que nous nous rappelons avec reconnaissance et admiration la résistance de nos pères à une oppression infiniment moins grande et moins énorme que celle impliquée dans l'esclavage américain, nous ne pouvons refuser notre approbation à l'emploi, par le fugitif ou prétendu tel, de tout degré de résistance nécessaire pour empêcher qu'il ne soit de nouveau soumis, sans forme de procès, à la tyrannie à laquelle il a échappé."

Une trentaine d'esclaves fugitifs sont arrivés à Boston le 2 octobre, venant de New York. Ils ont résolu de ne pas aller plus loin, mais de s'armer et d'attendre les événements.

Il y a de trois à quatre cents esclaves fugitifs domiciliés à Boston. Quelques-uns d'eux y sont établis depuis bien des années, et ont acquis des propriétés et sont des gens respectables et utiles. Ils sont cependant sujets à être arrêtés et emmenés en captivité. Ils se sont assemblés dans une église afin de prendre des mesures pour leur protection contre la loi atroce. Beaucoup de familles dont les pères ou les mères étaient des fugitifs, ont vendu leurs ménages pour se réfugier en Canada ou dans la Nouvelle-Ecosse.

A Honesdale, en Pensylvanie, deux hommes du Sud sont, dit-on, dans la recherche d'une belle créole, épouse d'un M. Evans, et qu'ils prétendent être une esclave fugitive. Il se manifeste un vif ressentiment contre ceux qui la recherchent, quand ils parviendraient à la découvrir, ils ne pourront pas facilement l'enlever.

Hamlet, l'esclave fugitif dont nous avons raconté l'arrestation et l'enlèvement, a été racheté par souscription et ramené de Baltimore à New-York au sein de sa famille. Sa liberté a été payée 800 piastres. Il a été reçu au milieu des plus vives démonstrations de joie de ses frères de couleur assemblés au Parc, dont plusieurs ont prononcé en cette occasion des discours animés contre la loi atroce en vertu de laquelle il avait été enlevé du sein de sa famille, et un a exhorté les esclaves fugitifs présents à ne point se réfugier dans les cavernes ni au Canada, mais, s'il fallait périr, à périr aux pieds de leurs concitoyens. Le maire Woodhull, qui assistait à l'assemblée, assura que la police de la ville n'aurait rien à faire avec l'exécution de la loi.

Frédéric Douglass, ancien esclave, qui rédige avec un talent remarquable un journal abolitionniste, est particulièrement exposé à tomber dans les pièges des attrapeurs d'esclaves fugitifs. Un journal de Rochester, en parlant des tentatives qui, d'après la rumeur publique, seraient faites pour le prendre, dit qu'il a acheté sa liberté et qu'il tient de son ancien maître un acte de propriété de lui-même. Mais, demande un journal de New-York, quelle sûreté cela lui donne-t-il? Cinq cents piastres achèteraient assez d'affidavits pour enlever les sceaux d'une douzaine de pareils actes. Cependant, ajoute ce journal, nous pensons qu'il n'y a pas grand danger que les propriétaires d'esclaves cherchent à ramener Frédéric Douglass chez eux; ils n'auraient guère qu'un homme d'intelligence et d'influence comme lui fût à portée d'être entendu par leurs esclaves.

L'ouverture du chemin de fer d'Ogdensburg, le 1er de ce mois, a été célébrée par un banquet. Un toast ayant été porté "à l'annexion du Canada, quand les Canadiens le voudront," M. Chandler, président de la compagnie du chemin de fer, qui avait déjà fait un discours, se leva encore et dit:

"Monsieur le président,—Je fais écho de tout mon cœur au sentiment par lequel mon ami, placé à l'autre bout de la salle, a terminé son discours; mais ce n'est pas pour cela que je me lève: c'est pour dire un mot ou deux sur un des sujets auxquels il a fait illusion: je veux parler de l'annexion du Canada aux Etats-Unis. J'ai cru ci-devant que l'union des deux pays était désirable, mais je ne le crois plus. Mes vues sont changées depuis que la loi des esclaves fugitifs a été décrétée par notre congrès. Au nom de l'humanité, au nom de tout ce qui est bon, au nom de Dieu (je le dis avec révérence), qu'il reste au moins sur ce continent septentrional un coin de terre où les busards blancs du sud ne puissent pas assouvir leurs appétits infernaux sur leurs victimes noires; qu'il y ait au moins une localité sur laquelle ce réseau tissu d'infinies, le bill des esclaves fugitifs, ne puisse pas s'étendre."

Nous reviendrons sur ce sujet dans notre prochain numéro, l'espace nous manquant pour compléter cet article aujourd'hui.

Bon nombre de nos compatriotes habitent Chicago, capitale de l'Etat des Illinois. Accoutumés, dès leur enfance, à la voix des prêtres canadiens, ils souffraient depuis long-temps d'en être privés, et de n'avoir pour guides dans la vertu que des étrangers, dont le langage et les usages ne sont pas les leurs. Dans leur affliction, ils ont réclamé, par l'organe de l'évêque du lieu, les services spirituels de quelqu'un des membres de notre digne clergé, et voilà, comme nous l'apprenons, que leur réclamation a été écoutée: M. Antoine Label, ci-devant curé de Sainte-Claire, s'est rendu à l'ardeur de leurs vœux; muni du consentement de Sa Grâce l'archevêque de Québec, il vient de quitter cette ville, pour aller s'associer à leurs souffrances, et, en même temps, les fortifier, par la grâce de

son ministère, dans le accomplissement de leurs devoirs religieux.

Le vapeur *Québec*, porteur de la malle attendue ici vendredi matin, n'est arrivé qu'à 7 heures du soir. Il avait été détenu par une brume épaisse au haut du lac Saint-Pierre depuis 11 heures du soir de jeudi jusqu'à onze heures du matin de vendredi. Il avait une centaine de passagers à bord.

BOSTON.—Nous avons reçu le *Daily Evening Traveller* de Boston de jeudi dernier, contenant une série de résolutions de remerciement votées à une assemblée des citoyens de cette ville qui ont participé à l'excursion récente au Canada. Nous les publierons dans notre prochain numéro.

LOWELL.—Nous avons à remercier M. Russell, de l'hôtel Saint-George, d'une statistique des manufactures de ce Manchester des Etats-Unis, rédigée en janvier 1850, sur des renseignements authentiques. Il y a douze corporations de manufacturiers dont la première fut établie en 1825 et la dernière en 1845. Le capital employé par les douze compagnies s'élève en somme à \$13,210,000. Le nombre des usines est de 50; celui des fuseaux de 319,946; celui des métiers de 9885; personnes employées, du sexe féminin 8260, du sexe masculin 2744; verges d'étoffes fabriquées par semaine, de coton 2,110,000, de laine 20,477, de tapis 12,000; livres de coton employées par semaine 653,000, de laine 69,000; verges d'étoffes imprimées 345,000, teintes 9,515,000; tonneaux de charbon anthracite consommés par année 27,620; boisseaux de charbon de bois 35,903, cordes de bois 2390; gallons d'huile 82,917, de saindoux 35,000; livres d'amidon 1,380,000; barils de farine 1,365; gages des femmes, sans la pension, \$2 par semaine; des hommes, sans la pension, 80 c. par jour. Lowell possède une bibliothèque publique de 7000 volumes, à laquelle chacun peut avoir accès moyennant une souscription de 50 c. par an; il y a aussi deux caisses d'épargne, trois banques et un hôpital. Outre les douze corporations ci-dessus mentionnées, il y a d'autres manufactures qui produisent annuellement pour une valeur de \$1,500,000, employant \$100,000 de capitaux et 1,500 ouvriers. La population de Lowell, qui était de 3,532 âmes en 1828, est maintenant estimée de 35,000.

EXPOSITION PROVINCIALE.—On trouvera à la première page un extrait de la *Minerve* annonçant l'ouverture de l'exposition. Les journaux de Montréal reçus hier contiennent d'amples détails sur ce qui s'est fait dans les journées de jeudi et de vendredi, et une dépêche télégraphique de samedi annonce que vu la grande affluence de visiteurs, l'exposition restera ouverte lundi, mardi et mercredi.

Jeudi, la salle fut constamment remplie de spectateurs depuis 2 heures jusqu'à 10. Les recettes de l'après-midi se sont montées à \$225. Vendredi la salle s'est ouverte à 11 heures, et de quatre à cinq mille personnes ont payé pour leur admission.

Les régates, le dîner public, les exercices gymnastiques des pompiers, la course au clocher, la revue militaire, la procession aux flambeaux, etc., etc., ont été des affaires magnifiques. Le prix de la course des chaloupes à six rames a été remporté par l'*Erin-go-bragh*, appartenant à M. Charleton de Québec.

INCENDIE A MONTRÉAL.—Jeudi vers trois heures le feu s'est déclaré dans l'ancienne maison appartenant à M. Bag, située au Côteau Barron près de la barrière, occupée par M. Cowan, qui a été en partie consumée. Une foule immense se trouvait sur le terrain. Le feu a pris on ne sait comment dans un lit de plume qui était au grenier.

COUR CRIMINELLE DE MONTRÉAL.—Le nommé Lanctot, accusé de meurtre sur la personne de son maître, J.-B. Lamoureux, de la paroisse de Boncherville, a été trouvé coupable et condamné à être pendu le 29 novembre prochain. Lanctot a reçu sa condamnation avec le flegme le plus imperturbable.

BANQUE DE PRÉVOYANCE ET D'ÉPARGNES DU DISTRICT DE MONTRÉAL.—Le *Transcript* de samedi annonce que le gouvernement a, de la manière la plus prompte et la plus libérale, racheté avec des espèces sonnantes tous les bons et effets du gouvernement que possédait cette banque, et dont le total se montait à plus de \$20,000. Cela mettra les gérants en état de payer sur-le-champ 10s. par livre, à la grande joie d'une classe nombreuse de personnes qui ont souffert de la déconfiture de cette institution.

LE SOLEIL DEVAUCÉ PAR LE TÉLÉGRAPHE.—Les nouvelles apportées par l'Amérique ont été reçues à la Nouvelle-Orléans mardi dernier, dix minutes avant l'heure où elles furent expédiées de Boston, et ont été publiées simultanément dans les deux villes. On comprendra ce mystère si l'on se rappelle que la différence de longitude entre Boston et la Nouvelle-Orléans est d'environ 19 degrés 1/2, ce qui fait une différence de temps de 1 heure 17 minutes: de sorte qu'il n'est que 10 h. 43 m. à la Nouvelle-Orléans lorsqu'il est midi à Boston.

TRAVAUX PUBLICS VENDUS A L'ENCAN.—Les ouvrages suivants, qui, loin de donner aucun revenu, coûtèrent à la province l'an dernier \$8,309 de frais d'entretien et de régie, ont été vendus à l'encan mardi dernier, à Toronto, Hamilton et Kingston. La mise à prix, pour le tout, était de \$168,100 (somme offerte par les conseils municipaux des comtés où les ouvrages sont situés), et le prix de vente s'éleva à \$189,700, ce qui fait une augmentation de \$21,000. L'intérêt que les acquéreurs auront à payer sur le prix de vente, se montant à près de \$10,000 par an, formera, joint aux \$8,000 de frais d'entretien et de régie dont le trésor public se trouvera déchargé, une bonification de \$18,000 par an. Le président du conseil municipal du comté d'York a protesté contre la vente des chemins macadamisés de ce comté, prétendant que le gouvernement les ayant offerts au conseil municipal pour \$75,000,

et cette offre ayant été acceptée par le conseil, c'était un marché conclu, et que le gouvernement ne pouvait plus en disposer; mais cette prétention ne paraît pas bien sérieuse.

Ouvrages.	Mise à prix.	Prix de vente.
Chemins de Toronto, adjugés à M. Bealy, marchand de cuir, comme président d'une compagnie formée pour les acheter.....	£75,000	£75,100
Havre de Whitby et chemin y conduisant, adjugés à M. P. Perry, M. P. P., comme président d'une autre compagnie.....	20,000	20,100
Chemin de Port Hope et Rice Lake, adjugé à M. Weller, maire de Cobourg, pour la municipalité de cette ville....	4,500	4,600
Chemin entre Hamilton et la ligne frontière du comté de Wentworth, et pont de Brantford....	25,000	27,100
Chemin entre Hamilton et le pont de Caledonia....	6,000	7,700
Chemin entre Dundas et Galt.....	16,600	26,000
London et Brantford....	6,000	6,100
Havre de Port Dover....	5,000	7,600
Chemin de Kingston et de Napanee.....	10,000	15,400
	£168,100	£189,700

CHEMIN DE FER DE BYTOWN A PRESCOTT.—La municipalité de Bytown a voté la somme de \$15,000 du capital de la compagnie de ce chemin de fer, autorisée par acte du parlement, et ce vote a été ratifié par une assemblée publique des habitants de cette petite ville florissante, qui par ce chemin et celui d'Ogdensburg se trouvera bientôt en communication avec Montréal, Boston, New-York, etc.

FRETS DU LAC HURON EN ANGLETERRE.—La compagnie des mines de Montréal a notifié des bâtiments américains pour exporter le minerai de cuivre de ses mines sur le lac Huron à Swansea, dans le pays de Galles, à \$10 le tonneau.

L'EGLISE CATHOLIQUE AUX ETATS-UNIS.—Par un bref de Sa Sainteté Pie IX, en date du 19 juillet, le siège de New-York a été érigé, à la demande du concile provincial de Baltimore, en siège archiepiscopal, avec les sièges de Boston, de Hartford, d'Albany et de Buffalo pour sièges suffragants.

Mgr Hughes, évêque de New-York, est par conséquent élevé à la dignité d'archevêque. Les évêchés de Cincinnati et de la Nouvelle-Orléans ont, sans doute aussi, été érigés en archevêchés. Celui de St-Louis l'a été il y a près de deux ans. Celui de Baltimore l'avait été en 1808. Il y aura donc six archevêques dans les Etats-Unis, y compris celui de l'Oregon.

Empoisonnement ou Choléra?—Une dépêche télégraphique du Détroit annonçait, il y a quelques jours, que sur un certain nombre de personnes qui avaient assisté à un repas à Kalamazoo huit moururent le lendemain. Il paraît qu'il en est mort neuf ou dix autres depuis. Une autre dépêche de la même ville, en date du 10 octobre, dit: "Nos premiers médecins ont examiné les corps des 17 ou 18 individus qui sont morts subitement à Kalamazoo, et ne trouvant point de poison dans leurs estomacs, ils en sont venus à la conclusion que c'est du choléra qu'ils sont morts."

LE CHOLÉRA.—Une maladie qu'on suppose être le choléra vient d'éclater à Keniston en Virginie.

COTON.—Nous lisons dans les correspondances de Bombay, du 25 juillet, que les Indiens donnaient quelque développement à la culture du coton de la Louisiane, dont le produit devait être plus lucratif que celui du coton indigène. L'année dernière, il y avait 24,000 acres plantés en coton de la Nouvelle-Orléans dans la présidence de Bombay; cette année, cette culture occupe plus de 50,000 acres.

Les nouvelles des Indes-Occidentales nous apprennent qu'on faisait à la Jamaïque des tentatives de culture du coton.

L'élevation des prix aura aussi donné à la production de cette matière première une heureuse impulsion.

Comète nouvelle.—M. Victor Mauvais, membre de l'Institut et du bureau des longitudes, vient de découvrir à l'Observatoire de Paris une comète nouvelle dans la constellation du Cocher, à peu de distance, à l'est, de l'étoile Delta de cette constellation.

(Extrait de la Gazette de Montréal.)

AUBERGES NON LICENCIÉES.—"C'est avec une joie bien vive que dernièrement nous faisons mention des efforts que l'Inspecteur du Revenu faisait pour détruire et anéantir ces foyers de corruption. Nous croyons de notre devoir d'appeler encore sur ce sujet l'attention publique, à cause des plaintes qui ont été faites de la manière que les magistrats siégeant jugent ces causes. L'officier des licences se plaint des délais que sont accordés aux personnes poursuivies. D'après ce que nous avons vu nous-mêmes, nous sommes porté à croire que ses plaintes sont bien fondées.

Peut-être les magistrats sont-ils, à leur insu, coupables de ces tendances à l'indulgence, mais l'impression générale est qu'ils aimeraient mieux absoudre que condamner. Ceci peut prévenir de l'idée générale que l'on a coutume d'avoir des actions qui sont et du caractère des poursuites qui sont. Autrefois cette idée pouvait être raisonnable: car le fait d'un informeur n'était pas de nature à inspirer du respect, quoique sur ce point même l'opinion était trop tranchée: mais le système des poursuites est maintenant bien différent.

Les fonctionnaires publics employés à collecter le revenu provincial sont maintenant armés du pouvoir nécessaire pour arriver à cette fin. Les personnes nommées à cette charge sont des hommes de caractère, et des instructions péremptaires leur sont données par le gouvernement d'exécuter la loi sur tous les coupables et surtout sur cette classe abandonnée qui débite au bas peuple des boissons enivrantes contrairement à la loi.

C'est un devoir bien pénible pour l'officier des licences et dont il rejeterait volontiers le fardeau sur d'autres épaules, si le gouvernement lui permettait : car que peut-il y avoir de plus dégoûtant et de plus dégoûtant que ces taudis illicites ou puleux le vice? Mais le gouvernement a dit le mot et il faut que l'officier des licences s'extirpe de la ville de Montréal cette peste morale; l'officier n'a donc d'autre alternative que l'obéissance. Au lieu donc de rencontrer des obstacles de la part du bureau de police, l'inspecteur du Revenu ne doit y anticiper que coopération et secours, non seulement de la part des magistrats, mais encore de la part de la police.

Nous osons assurer que tous les bons citoyens de Montréal prêteront main-forte à l'inspecteur du Revenu, et faciliteront par tous les moyens honnêtes la tâche ardue que le gouvernement lui a assignée. Les statistiques du bureau de police portent à 300 le nombre des maisons non licencées, où se vendent des boissons fortes dans la ville de Montréal; ce sont les réceptacles de tout ce qu'il y a d'immoralité, et la voix publique demande à grande voix leur suppression.

Ce journal signale un abus, savoir: l'indulgence des magistrats pour les prévenus, abus qui heureusement n'existe pas dans notre cité: il se trouve encore assez d'obstacles dans ces poursuites où toutes les chances sont contre le poursuivant, pour en rendre la conduite un des devoirs les plus difficiles et les plus onéreux de l'inspecteur. Il faut certainement de la bonne volonté chez les citoyens, de la persévérance chez l'autorité publique, et l'appui cordial de la presse pour extirper cette peste dont les ravages sont si terribles dans des localités comme la rue Champlain. En vain répéterait-on que des scènes d'immoralité ont lieu dans les auberges licencées, et que la licence ne sert qu'à légitimer les désordres de l'intempérance: ces plaintes ne sont pas fondées, et la licence, loin de légitimer les désordres, est le seul frein pour retenir en de justes bornes l'aubergiste licencé dont deux cautions répondent de la conduite. La licence ouvre la porte à la police, et si les milliers de tapis-francs de la rue Champlain existaient légalement, les malheureux matelots, hommes de cage et autres qui s'y retirent, sauraient au moins de qui ils peuvent avoir raison, sinon du maître, du moins des cautions, pour toutes les escroqueries et les extorsions qui s'y commettent. D'ailleurs, en portant à trois cents le nombre des maisons non licencées de la ville, et en multipliant ce nombre par dix, qui est le montant que tout subergiste paie à la cité, tant pour sa licence que pour ses cotisations comme aubergiste, on aura £3,000 qui se perdent annuellement, et qui, s'ils étaient collectés, serviraient à réparer les voies publiques et réduiraient notre dette municipale. (Communiqué.)

NOUVELLES MARITIMES.

Le brigantin *Lady Young*, est arrivé samedi matin de Sydney (Cap-Breton) avec les agrès et appareils saufs du navire *Viceroy*, perdu sur l'île St. Paul. Le capitaine du brigantin annonce que le capitaine et l'équipage du *Viceroy*, à leur arrivée à Sydney, ont trouvé un vaisseau neuf qui avait besoin d'un capitaine et d'un équipage, et dans lequel ils sont montés et ont fait voiles pour l'Angleterre. La *Lady Young* avait à son bord un homme de l'équipage de la *Rosalinda* et un autre de celui du *Douglas*.

Le brigantin *Stephen Biney* a été expédié d'Halifax, le 8 du courant, pour Québec et Montréal, avec 54 boucarts et 150 quarts sucre; 196 barriques huile; 324 quarts harengs, 100 boîtes do, et 20 demi-boîtes chocolat. La goélette *Union* a aussi été expédiée du même lieu, pour Québec, le 9.

Le nombre des émigrés arrivés dans ce port depuis le 25 septembre jusqu'au 19 octobre, s'élève à 1,731, répartis comme suit: d'Angleterre, 699; d'Irlande, 1,026; d'Europe, 6. Le nombre total de ceux arrivés depuis l'ouverture de la navigation est de 30,960; à la même période, l'année dernière, il y en avait 39,148.

PORT DE QUEBEC.

ARRIVAGES.

- 19 Octobre. Brick *Martha*, Twentyman, 27 septembre de Milford, à ordre, lest—pilote E. Pettigrew.
- Brigantin *Lady Young*, Roderham, 13 jours de Sydney, C. B. cargaison générale—pilote Charles Edouard Turgeon.
- 20—Goélette *Emerald*, Knowles, 3 octobre d'Halifax, à H. J. Noad & Co., sucre et harengs—pilote Louis Marie Lavoie.
- 21—Barque *Elizabeth*, Facey, 5 septembre de Swansea, à ordre, lest.
- Industry, Stevens, 27 jours de New-York, à Ryan & Co., lest—pilote Ambrose Lavoie, 24.
- Chance, Stephenson, 25 septembre de New-York, à H. & E. Bursall, lest—pilote F. M. Bouchard.
- Brigantin *Thomas*, Marchildon, 23 octobre de St. Jean de Terrebonne, lest—pilote 220.
- Jane, Sims, 15 jours de l'île du Prince Edouard, à ordre, huitres—pilote Charles Wagner.
- Goélette *Ariel*, LeBlanc, 1er octobre de St. Jean de Terrebonne, au maître, lest.

CARTE.

A leur nombreux Patrons et au Public.

Les sousignés viennent de recevoir de Londres, par estafette, leur SECONDE IMPORTATION de MARCHANDISES d'AUTOMNE, comprenant une belle variété de Joailleries, Horloges, articles de fantaisie, etc.

—ET ATTENDU DE JOUR EN JOUR—
Par le "Lord George Bentick" et autres Vaisseaux:

Un assortiment étendu pour compléter leur fonds actuel, que, sur examen, l'on trouvera comprendre la collection la plus riche, la plus variée et la moins chère, qui ait jamais été offerte au public.

M. ARDOUIN & Cie.,
60, Rue St. Jean, Haute-Ville.
Québec, 21 octobre 1850.

VENTES PAR ENGAN.

Il sera vendu aux magasins de MM. RYAN BROTHERS & CHAPMAN, rue St. Pierre, MARDI prochain le 23 du courant, à DEUX heures de l'après-midi:

- 20 TONNES et 5 tierces Mélasses
- 4 barriques Eau-de-vie
- 20 quarts Vin d'Opéra, de la Compagnie des Vins d'Opéra
- 3 barriques et 5 quarts de do, de la Compagnie des Vins d'Opéra de Goud, Campbell & Cie
- 2 quarts Xérès supérieur
- 90 caisses Champagne
- 50 douz. Porter de Dublin
- 15 do Xérès en bouteille
- 100 sacs Sel fin
- 20 quarts Urge perlée
- 15 boîtes Chandelles de Stéarins
- 50 sacs Bouchons veloutés
- Et pour clause des consignations—
- 20 barils Mine de plomb
- Et un grand assortiment de Peintures, Couleurs et Vernis.

W. D. DUPONT, E. & C.
Québec, 16 octobre 1850.

MARIÉ.

A St. Germain, le 8 du présent, par le révérend M. A. Lebel, Charles-Octave Lebel, écuyer, m. v., à Dlle Julie-Delphine Thellmer, fille unique de Jean Thellmer, écuyer, ci-devant marchand de St. Germain.

Exposition Industrielle de la Province.

PAR suite de l'immense affluence de visiteurs, le COMITÉ EXECUTIF a décidé de tenir ouverte, pour TROIS JOURS DE PLUS, LUNDI, MARDI ET MERCREDI, mais pas plus longtemps, L'EXPOSITION au MARCHÉ BON-SECOURS à Montréal.

JOHN LEEMING, Secrétaire.
Montréal, 19 octobre 1850.

Le sousigné, reconnaissant de l'encouragement qu'il a reçu depuis plusieurs années dans son commerce, en offre ses plus sincères remerciements au public et particulièrement aux messieurs du clergé, et prend la liberté de les informer qu'il se propose de fermer son établissement vers le QUINZE de NOVEMBRE prochain, et de passer en France avec son commis pour se former un nouvel assortiment qu'il espère pouvoir offrir en vente dans le cours du printemps prochain.

C. F. HAMEL,
Québec, 21 octobre 1850.

P. S.—Il prend à cette occasion de prier tous ceux qui lui doivent de vouloir bien lui envoyer le montant de leur compte avant son départ.

LES personnes qui ont des RÉCLAMATIONS contre la SUCCESSION de feu Monsieur JOSEPH SIGNAY, ARCHEVÊQUE DE QUÉBEC, sont priées de les transmettre au plus tôt à l'un des exécuteurs testamentaires sousignés.

L. S. GINGRAS, PTE.,
ANT. PARANT, PTE.,
C. F. CAZEAU, PTE.
Québec, 18 octobre 1850.

AVIS.

TOUS LES NOTAIRES des districts de Québec et de Cap-Saint-Roch sont requis de transmettre, sans délai et franc de port, au sousigné, trésorier de la CHAMBRE des NOTAIRES pour les dix districts, leur CONTRIBUTION ANNUELLE de DIX CHELINS courant, en conformité à la 13 Victoria chap. 39.

A. B. SIROIS,
Trésorier C. N. Q.
Québec, 18 octobre 1850.

AVIS.

SOUSSIONS pour DEUX JETÉES à eaux profondes, pour être construites immédiatement au CAP-ROUGE. Pour les détails, s'adresser au bureau de FORSYTH & BELL.

Québec, 18 octobre 1850.

TOLE DU CANADA, POÊLES, INSTRUMENTS D'AGRICULTURE, ETC.,

VENANT d'être reçu par le sousigné: 100 boîtes Tôle du Canada à demi poêle; 100 do do de Crawshaw, en boîtes de bois. Un grand assortiment d'élegants Poêles de fantaisie pour brûler du bois, du charbon de terre et du Coke; Poêles rotatoires et autres de cuisine.

—AUSSI—
Un assortiment d'Instruments d'Agriculture supérieurs d'Amérique, Charrues, Coupe-paille, Barreaux, etc.

HENRY S. SCOTT,
Marché de la Haute-Ville.
Québec, 16 octobre 1850.

PROVINCE DU CANADA, DISTRICT DE QUÉBEC, DANS LA COUR DES BANQUERUTES.

Le 17e jour d'octobre 1850.

Dans l'affaire de M. THEIEU et GINGRAS, faillis.

SUR motion de la part du syndic, il est ordonné qu'une assemblée des créanciers desdits faillis se tiendra en cette cour dans le Palais de Justice de la cité de Québec, où se tiennent d'ordinaire les séances de la cour supérieure, le SEMEDI VINGT-SIXIEME jour d'OCTOBRE, à ONZE heures de l'après-midi, à laquelle assemblée les créanciers pourront prouver leurs créances, et le syndic produira et attestera ses comptes préparatoirement à la déclaration d'un dividende.

Par ordre de la cour
JOHN B. PARKIN, G. C. B.

PROVINCE DU CANADA, DISTRICT DE QUÉBEC, EN BANQUEROUTE.

Dans l'affaire de JOSEPH SHUTER, de la cité de Montréal, dans le district de Montréal, junior, associé pour le commerce avec JOHN ROSS et WILLIAM GERRARD ROSS, de la cité de Québec, dans le district de Québec, marchands, tous faisant commerce ensemble sous le nom et raison de ROSS, SHUTER & Cie.

ON fait savoir par le présent que LUNDI le SECOND jour de DECEMBRE prochain, aussitôt que conseil pourra être entendu, le dit JOSEPH SHUTER, junior, fera motion à la cour supérieure, à Québec, que le certificat de décharge à lui accordé le seizième jour du présent mois d'octobre, par l'honorable William Collis Meredith, un des juges de la cour supérieure pour le Bas-Canada, et commissaire des banqueroutes dans et pour le district de Québec, soit confirmé par la dite cour.

JOSEPH SHUTER, Jr.
Québec, 16 octobre 1850.

MARCHANDISES SÈCHES.

Il sera vendu sans réserve, aux magasins des sousignés, MARDI et MERCREDI, les 22 et 23 du courant, à UNE heure précise chaque jour:

UN assortiment considérable de MARCHANDISES SÈCHES propre à la saison, comprenant: Lainages, Cotonnades, Soieries et Toiles, de toute description, venant d'être débarquées et devant être débarquées à temps pour la vente.

Pour les détails voir les circulaires.
G. & H. GIBSONE, E. & C.
Québec, 21 octobre 1850.

VENTR PAR LE SHERIFF.

SERONT vendus par engan public, MERCREDI, 23 du courant, à DIX heures du matin, au magasin de Marchandises sèches de M. BERNARD MEHIAN, rue St. Jean, TOUT SON FONDS de magasin et ses MEUBLES de ménage.

Québec, 21 octobre 1850.

Il sera vendu MERCREDI prochain, 23 du courant, aux magasins du sousigné,

LE FONDS de MARCHANDISES sèches d'un magasin à la Basse-Ville, consistant principalement en Hardes faites en grande variété, en marchandises nouvelles achetées cette saison, et dans les goûts les plus recherchés et les plus vendables sur ce marché.

—AUSSI—
Le Bail du magasin occupé par M. A. Lapointe, rue Notre-Dame, jusqu'au 1er mai prochain.

F. LAROCHE, Jr., E. & C.
Québec, 21 octobre 1850.

Il sera vendu au magasin du sousigné JEUDI prochain, le 24 du courant, à DEUX heures précises, sans réserve:

- 36 QUARTS Biscuits de marine
- 70 quarts grande Morue sèche à table
- 50 do petite do do
- 18 quarts Pile, et
- 1 caisse Clouettes sur bandes de cuir
- APRÈS QUOI—
- 100 caisses et demi-caisses Thé
- 20 do Boba
- 4 pipes, 10 barriques Vin rouge
- 20 octaves Xérès pâle
- 10 quarts do
- 15 quarts Café rôti supérieur
- 19 sacs do Vert
- 10 quarts Amandes
- 20 do Cirage de Day & Martin, en demi-barils
- 15 do Fromage américain
- 1 do Muscadels
- 100 boîtes Pipes
- 12 do Saleratus
- 1 caisse Macis
- 1 do Cartes à jouer
- 25 quarts Bouteilles
- 1 do do à vin
- 20 caisses Biscuits au soda.

W. D. DUPONT, E. & C.
Québec, 21 octobre 1850.

SOCIÉTÉ DE BATISSE DU PEUPLE.

Le second versement mensuel sera dû LUNDI le 21 du courant, et les Actionnaires sont priés de faire leurs paiements d'aujourd'hui à ce jour-là. On fait savoir par le présent que les deniers en main seront vendus au bureau de la Société LUNDI SOIR, 21 du courant, à HUIT heures.

Par ordre,
J. G. IRVINE, Secrétaire.
62, rue St-Louis, 15 octobre 1850.

PAR ESTAFETTE:

HUITRES de NEW-YORK, au RESTAURANT DE LA CITE (près du Couvent des Ursulines) à l'assiette, à la douzaine et au cent. Aussi—HUITRES de COGNAC et de CARAQUETTE.
Québec, 16 octobre 1850.

Flanelle, Carisets, Couvertes, Plaid de Gala, Châles de laine longue, Bonneterie d'Ecosse Whitneys, Draps de Castor et de pilote, Doekins, Tweeds, Etoffes à veste, etc., etc.

ARTHUR & CIE viennent d'ouvrir un FONDS CONSIDÉRABLE de ces Marchandises, à des PRIX PLUS BAS QUE JAMAIS.
Québec, 14 octobre 1850.

Chambre des Notaires de Québec.

Le 12 octobre 1850.

ON donne avis qu'à l'assemblée de la CHAMBRE des NOTAIRES DE QUÉBEC qui aura lieu à l'HÔTEL DU PARLEMENT, LUNDI le QUATRE NOVEMBRE prochain, à DEUX heures P. M., Messieurs GEORGE SAX et AUGUSTIN VOCELLE, de Québec, et ANTOINE LEMAY, de Lotbinière, tous Clercs-Notaires seront examinés, suivant la loi, touchant leurs qualifications pour être admis à la pratique du Notariat.

JOS LAURIN, Secrétaire, C. N. Q.
9f

TAPIS, MOIRES, ETC., ETC.

LES sousignés s'étant décidés à faire à leur maison des changements qui exigent l'évacuation de leurs chambres d'exposition et de tapis, ont résolu en conséquence de vendre tout le contenu de ces chambres comprenant: Tapis de toutes sortes, Droguets imprimés, Moires damassés, Bazins, Indiennes à meubles, Linge de lit, de table, Courtepointes, Couvertreps,

A une réduction de 20 à 40 p. o/o. SUR LEURS PRIX ACTUELS, Pour argent comptant seulement, A COMMENCER DE LUNDI PROCHAIN, 14 OCTOBRE.

Les Marchandises ci-dessus sont toutes nouvelles, (importées cette année) et n'ont jamais été encore offertes, à Québec, une occasion si avantageuse pour les acheteurs.

GLOVER & FRY,
Québec, 10 octobre 1850.

A VENDRE.

UN SUPERBE ETABLISSEMENT, propre à toutes sortes de manufactures (excepté de moulin à graine), obtenu par un bail de quatre-vingt-dix-neuf ans, avec un grand puits d'eau. Assés un EMPLACEMENT propre au commerce, non éloigné de cette habitation. Le tout est venu avec des facilités, la moitié du prix restant payable dans onze ans. Pour plus amples informations, s'adresser à ce bureau, ou à J. BIRCH, écuyer, N. P., Basse-Ville, Québec, ou à Fr. X. GENDREAU N. P., St-Thomas, 16 octobre 1850.

A VENDRE.

UN EMPLACEMENT situé au VILLAGE STE. ANGELE, sur le chemin de Lorette, de 40 pieds de front sur 190 pieds de profondeur, avec ensemble une superbe MAISON neuve à un étage, ayant mansardes fines, Hangar, Ecuries et Bâtis pour un Jeu de Quilles; pour être vendu à la criée, LUNDI le 29 octobre courant, à UNE heure de l'après-midi, sur les lieux.

Pour les conditions, qui seront libérales, s'adresser à M. Jacques LEONARD, propriétaire, sur les lieux, ou au sousigné, en son étude, à St. Roch, rue Des Fossés, F. L. GAUVREAU, Notaire.
Québec, 14 octobre 1850.

A VENDRE.

UN magnifique EMPLACEMENT de 70 pieds français de profondeur sur 40 pieds de front, situé rue et Faubourg St-Jean, avec une superbe MAISON en pierre couverte en tôle, à deux étages, et dessus construite, ainsi qu'un Hangar de même dimension, situé sur le derrière du terrain; le tout complètement fini. Le bas de cette maison est maintenant occupé comme magasin d'épicerie par le propriétaire sousigné, et le haut par P. BENDER, écuyer.

CONDITIONS FACILES. S'adresser sur les lieux, à JEAN CLOUTIER, Marchand Epicier.
Québec, 18 septembre 1850.

BUREAU DU TRÉSORIER DE LA CITE.

HÔTEL DE VILLE, Québec, 12 octobre 1850.

AVIS est par le présent donné que toutes personnes endettées envers la Corporation de Québec pour cotisations et pour toutes autres taxes imposées par elle, en vertu des lois, régiees et règlements de la dite Corporation, sont requises de payer leurs dites cotisations ou taxes au sousigné, à son bureau, à l'Hôtel de Ville, D'ICI à QUINZE JOURS, à compter du premier jour de cette publication, à défaut de quoi il sera pris des mesures légales pour en assurer la solde immédiate.

Par ordre, W. BENNETT, Trésorier de la Cité.

AVIS

Au Public et à tous les Maîtres de Poste.

UN BUREAU DE POSTE a été CE JOUR ETABLIS au QUAI de la POINTE AU PLATON (Lotbinière), et THOMAS GAGNE' est le Maître de Poste. Les steamers de la Maille Royale entre Montréal et Québec, s'arrêteront à ce Quai pour échanger les malles en montant et en descendant, à chaque voyage.

T. A. STAYNER, Dép. M. P. Gén.
Bureau Général des Postes, }
Montréal, 6 octobre 1850. }

SITUATION DEMANDÉE.

UN JEUNE HOMME qui sait les deux langues et connaît bien le commerce par une longue expérience, désire être employé soit dans un MAGASIN EN GROS ou EN DÉTAIL. S'adresser à ce bureau.

Québec, 7 octobre 1850.

CHAMBRES A LOUER.

LA Basse-Ville, près le Marché, TROIS CHAMBRES, dont deux à coucher, meublées et chauffées, avec pension. Conditions libérales, pour argent comptant.

S'adresser à ce bureau.
Québec, 4 octobre 1850.

Aux personnes qui desirerit introduire le gaz chez elles.

Le sousigné annonce respectueusement que son fonds d'APPAREILS pour le GAZ sera considérablement augmenté par quelques arrivages attendus sous peu de jours, et qu'il est maintenant prêt à exécuter tous ordres dans sa ligne aux prix les plus raisonnables, et avec l'exactitude et la diligence les plus grandes. Les messieurs suivants, dont il a monté les maisons d'appareils à leur satisfaction, lui ont bien voulu permettre de référer à eux, savoir:

- C. FREMONT, L. & C. TETU,
- JOS. MORIN, L. G. BAILLARGE',
- J. THOS. TASCHEREAU, GEORGE ALFORD,
- W. S. HENDERSON & Co.,

Les personnes qui voudraient faire introduire le gaz chez elles, pourront s'épargner tout trouble personnel ultérieur en laissant leurs ordres au sousigné, qui les exécutera promptement.

THOS. ANDREWS, N° 3, rue Saint-Jean, Québec.
Québec, 4 octobre 1850.

GRANDE Manufacture Anglaise.

A. HARDY, N° 1, Rue St. Pierre, Basse-Ville.

OFFRE en vente un GRAND ASSORTIMENT de MIROIRS de toute grandeur, de sa propre fabrique, garantis supérieurs à ceux d'Angleterre. Aussi—Une quantité d'Horloges de 24 heures et de 8 jours, de différentes fabriques américaines, anglaises et françaises; avec un grand assortiment de Joailleries, Montres d'or et d'argent. Il répare et nettoie toutes sortes de Montres et d'Horloges, à des prix raisonnables. Tous les articles ci-dessus mentionnés seront vendus à bas prix pour argent comptant. Les marchands de la campagne feront bien de venir visiter son magasin avant d'acheter ailleurs.

N. B.—Il souille les montres en or.
Québec, 27 septembre 1850.

GRAINE DE LIN.

Le sousigné achètera de la GRAINE DE LIN, au plus haut prix.

—IL A AUSSI A VENDRE—
Huile, Saumons, Harengs, Morue, Lard, Farine, Charbon de forge, Poêles assorties; et sur son quai: Madriers et Planches, etc., etc., etc.

F. BUTEAU, Rue St. Paul, 6f-16.
Québec, 16 septembre 1850.

Le Dr. FISET a fixé sa demeure au numéro 16, de la rue d'Aiguillon, Haute-Ville, dans la maison occupée ci-devant par M. CHARLES DELLEVY.

Le 6, 11 septembre 1850.

Ecole de Medecine de Quebec.

LES COURS DE LECTURES pour l'hiver s'ouvriront le QUATRE NOVEMBRE prochain, et seront donnés comme suit:

- Art Obstétrique.....Dr. FAINCHAUD.
- Pratique de Médecine.....Dr. SEWELL.
- Pratique de Chirurgie.....Dr. FREMONT.
- Matière Médicale.....Dr. NAULT.
- Chimie.....Dr. JACKSON.
- Jurisprudence Médicale.....Dr. BARRY.
- Anatomie et Physiologie.....Dr. LANDRY.

Pour renseignements s'adresser au sousigné (fiac de port.)
P. M. BARDY, Secrétaire E. M. Q.
Québec, 25 septembre 1850.

BELLE MELASSE DE CASSONADE.

70 TONNES venant d'être reçues et à vendre par
W. HUNT & Cie.
Québec, 4 octobre 1850.

GRAINE DE LIN.

LES sousignés paieront LE PLUS HAUT PRIX du marché pour cette graine.
H. J. NOAD & Cie.
Québec, 30 septembre 1850.

BUREAU DU GREFFIER DE LA CITE.

Québec, 21 septembre 1850.

AVIS est par le présent donné pour l'information du public que la Résolution qui a été adoptée par le conseil de ville à sa dernière séance: "Que le comité du feu soit chargé de mettre immédiatement en stricte rigueur le règlement qui défend la construction des bâtiments en bois dans les limites de la cité, et en vertu duquel il vient d'être rendu un jugement par la cour supérieure en faveur de ce conseil."

Par ordre, F. X. GARNEAU, Greffier de la cité.

NOUVEL ETABLISSEMENT CANADIEN DE DAGUERRETYPE.

Chambres: No. 13, Maison Carreauté, RUE COUILLARD, HAUTE-VILLE, Maison voisine de M. Lamontagne, Horloger.

PORTRAITS pris par aucun temps, et élégamment posés dans des boîtes, cadres et loquets.—Parfaits ressemblances pour toute personne aucune chose.
PRIX MODÉRÉS
L. A. LEMIRE
Québec, 11 septembre 1850.

A LOUER.

POUR CINQ OU PLUS D'ANNÉES: CETTE belle PROPRIÉTÉ comprenant le MANOIR SEIGNEURIAL de Deschambault; le tout dans un excellent ordre.

S'adresser à LELIEVRE & ANGERS, N° 27, rue Haldimand.
Québec, 23 septembre 1850.

ASSOCIATION DU TELEGRAPHE ELECTRIQUE DE L'AMERIQUE BRITANNIQUE DU NORD.

ON fait savoir par le présent que, conformément à la résolution passée à l'Assemblée générale des Actionnaires qui a eu lieu le 28 août, on a ouvert un bureau du secrétaire des LIVRES DE SOUSCRIPTION pour recevoir les signatures des personnes qui desirant un FONDS PRIVILEGIÉ.

HENRY W. WELCH, Secrétaire.
Québec, 2 septembre 1850.

STATUTS.

A VENDRE A CE BUREAU: Deux Collections complètes des Edits et Ordonnances, Statuts du Bas-Canada, Ordonnances du Conseil Spécial, et Statuts du Canada-Uni. Aussi—Statuts révisés du Haut-Canada. Bureau du Canadien, 2 septembre 1850.

EAUX MINÉRALES

DES SOURCES DU POINT DU JOUR.

CES précieuses EAUX sont distinguées par la grande quantité de brome et d'iode qu'elles contiennent, et elles en sont reconnues plus vertueuses que toute autre. Elles sont aussi le meilleur rafraichissant qui soit connu; elles peuvent être prises bien froides dans les plus grands chaleurs, sans altérer la santé, mais nous sans s'en égarer et la préserver.

Les nombreuses guérisons obtenues par l'usage de ces eaux bienfaitantes nous permettent de les recommander au public comme un remède très efficace dans un grand nombre de maladies.

Nous ne donnons ici que les noms seulement des personnes distinguées qui ont donné leurs certificats, recommandant favorablement ces eaux, et par lesquels nous prouvons les heureux résultats de leur usage et tout ce que nous en disons ci-dessus.

- + R. EVEQUE DE KINGSTON, A. NELSON, M. D.
- TON, G. B. BIBAUD, "
- M. JOSEPH N. BELANGER, J. B. MEILLEUR, "
- PTE., A. E. REGNIER, "
- P. C. A. MUNRO,

GRANDEMENT IMPORTANT!

L'ETUDE DE PLUSIEURS ANNEES REDUITE A QUELQUES HEURES. M. ALEXANDER, DE LONDRES, ET EN DERNIER LIEU DE MONTREAL, EST ARRIVE EN CETTE VILLE.

LA TENUE DES LIVRES, EN PARTIE DOUBLE, Telle qu'elle est pratiquée dans les plus éminentes maisons de commerce.

LA STENOGRAPHIE, ENSEIGNEE EN SIX LECONS, sur un principe qui mettra l'élève en état d'écrire et de lire ses notes avec facilité.

M. ALEXANDER, PROFESSEUR DE CALLIGRAPHIE, prend la liberté d'informer le public qu'il laissera à Québec le PREMIER NOVEMBRE de sorte qu'il n'y a pas de temps à perdre pour ceux qui désirent prendre des leçons de CALLIGRAPHIE.



WILLIAM CUNNINGHAM, SCULPTEUR EN MARBRE, de Montréal, sera en ville pendant quelques jours pour recevoir des commandes.

PRESEVEREZ VOTRE PROPRIETE DE L'INCENDIE EN EMPLOYANT LES PEINTURES METALLIQUES A L'EPREUVE DU FEU, DE LA TEMPERATURE ET DE L'EAU.

CES peintures ont été beaucoup employées aux Etats-Unis, et on a reconnu qu'elles préservent l'édifice de la manière la plus efficace.

On a bien reconnu la vertu de ces peintures contre l'action du feu, que les compagnies d'assurance contre le feu dans l'Etat d'Ohio, où la qualité de ces peintures est bien connue.

Quand on veut former une ardoise artificielle pour couvrir les toits, etc., on doit mêler la peinture avec de l'huile de lin bouillie.

Traité d'Agriculture et de Jardinage.

A VENDRE A LA LIBRAIRIE CANADIENNE: TRAITE THEORIQUE ET PRATIQUE DE L'AGRICULTURE, adapté à la culture et à l'économie des productions animales et végétales.

AVIS PUBLIC. COMPAGNIE DU Chemin de Fer de Québec & Richmond, INCORPORÉE PAR ACTE DU PARLEMENT.

LES soussignés, dûment autorisés à cet effet par un acte de la législature provinciale, font savoir par le présent que des LIVRES DE SOUSCRIPTION pour recevoir les signatures des personnes qui désirent souscrire à cette entreprise.

Plantage! Avis, Plantage!! LE soussigné, propriétaire des EAUX DE SAINT-DENIS, porte voisine de M. F. X. Gignas, n'est plus son agent pour la vente de ces EAUX.

IMPORTANT! JE, soussigné, maire de la cité de Québec, certifie et atteste que les médecins de la cité de Québec, qui ont donné des certificats attestant la vertu des EAUX DE PLANTAGENET.

PRIX DE PASSAGE REDUIT. LES VAPEURS Crescent et Lady Elgin FORMENT maintenant une LIGNE QUOTIDIENNE ENTRE QUÉBEC ET MONTREAL.

PAR suite de la destruction par le feu de cet établissement, une GRANDE PARTIE des MARCHANDISES qui ont été sauvées avec bien peu de dommage, a été transportée temporairement dans la grande maison située au pied de la rue LaFayette.

Marchandises Seches, etc., AU PRIX COUTANT ET AU-DESSOUS, vu que le soussigné est déterminé de clore immédiatement son commerce.

Société de Construction du Peuple

DE LA SOCIÉTÉ DE CONSTRUCTION DU PEUPLE. INCORPORÉE PAR L'ACTE DE LA 12e VICTORIA, chap. 57. PARTS 250 CHAQUE.

EN soumettant au Public le Prospectus d'une troisième Société de Construction dans le district de Québec, il est à propos, sans parler des bienfaits reconnus que de semblables institutions ont rendus à la société en général.

LES propriétaires fourniront 10,000 piastres, dont une partie sera employée à faire les changements et les améliorations qui seront nécessaires, et à acheter des vivres et combustibles pour le voyage.

PROFITS DES VAISSEAUX A VAPEUR SUR L'Océan Pacifique.—Un correspondant du Sun de New-York dit que les vaisseaux à vapeur naviguant entre Panama et San-Francisco, portent, terme moyen, 150 passagers de chambre.

LES soussignés ont le plaisir de vous annoncer que la dite succession de feu P. PELLETIER et toutes les personnes entendues envers la dite succession sont priées de payer immédiatement entre les mains, faite de quoi des mesures seront prises contre elles.

SOCIÉTÉ DISSOUE. LA société qui existait entre les soussignés sous les noms et raison de PELLETIER & FRECHETTE est dissoute de consentement mutuel du ler du présent.

AVIS Aux Personnes qui se rendent aux Etats de l'Oest.

NOUVELLE LIGNE. PRIX DU PASSAGE REDUIT POUR ALLER A BUFFALO ET CHICAGO, ET AUTRES PORTS SUR LES LACS DE L'OUEST.

CHANCE RARE POUR LA CALIFORNIE, PAR LA VOIE DU FLEUVE ST-LAURENT. Le Vaisseau à Vapeur Fort et Etanche EARL CATHCART NAVIGUANT MAINTENANT ENTRE LE DETROIT ET MONTREAL.

LES propriétaires fourniront 10,000 piastres, dont une partie sera employée à faire les changements et les améliorations qui seront nécessaires.

PROFITS DES VAISSEAUX A VAPEUR SUR L'Océan Pacifique.—Un correspondant du Sun de New-York dit que les vaisseaux à vapeur naviguant entre Panama et San-Francisco, portent, terme moyen, 150 passagers de chambre.

On peut s'assurer des parts en s'adressant de bonne heure à l'un des Messieurs suivants: RADENHURST, M'GILL & Cie, marchands, Montréal.

A VENDRE PAR LE SOUSSIGNÉ, ETOFFES de goût, pour Pantalons et Habits, des manufactures de Shroobrook et de Cobourg; Indiennes et Mousselines à robes, à bas prix; Habits de toile, unis et carreaux.

On peut obtenir du secrétaire, ou de quelque-uns des Agents locaux, des tarifs, prospectus, formulés de demande, et tous autres renseignements relatifs au système de la compagnie, ou à la pratique des assurances sur la vie.

Agents pour le Bas-Canada. H. RAMSAY, écrivain, Montréal. FRANK FARISH, écrivain, St. André.

Le soussigné a maintenant en mains et recouvre par les premiers vaisseaux son ascertainment ordinaire de

Fi à Loup-marlin, de à Naumon, de à Maquarun, de à Harang, Lignes à Morse, 500 Meules, 2000 Poches de 2 minutes, 1500 Sacs à Biscuits.

COMPAGNIE D'ASSURANCE DU GLOBE DE LONDRES. Capital £1,000,000 Sterling. LES soussignés sont autorisés à accepter des RISQUES CONTRE LE FEU ET SUR LA VIE.

COMPAGNIE d'Assurance sur la Vie du Canada. (Canada Life Assurance Company.) Incorporée par acte du Parlement. CAPITAL—£50,000.

Cette COMPAGNIE est prête à effectuer des ASSURANCES SUR LA VIE, et à se charger de toute transaction dépendante de la valeur ou de la durée de la vie humaine.

Table with 4 columns: Age, Avec les profits, Sans les profits, Demi-Credit. Rows for ages 15, 20, 25, 30, 35, 40, 45, 50, 55, 60.

On trouvera, en les comptant, que les tarifs ci-dessus d'assurance pour la vie, sans participation et demi-credit, sont plus bas que les tarifs similaires d'aucun autre bureau qui offre maintenant d'assurance au Canada.

Table with 4 columns: Age, 50, 55, 60, 65. Rows for ages 20, 25, 30, 35, 40, 45, 50, 55.

On peut obtenir des Formules de Demande, et tous autres renseignements, en s'adressant au bureau de HENRY W. WELCH, Agent à Québec.

No. 3, rue St-Jacques. EXAMINATEUR MEDICAL—J. MORRIS, Ecrivain.